

Etablissement du Simplon

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Travail externe, semi-détention, journées séparées
Adresse	Rue du Simplon 43
Ville	Lausanne
Code postal	1006
Canton	Vaud
Téléphone(s)	021 316 18 19
Email	admin.simplon.spen@vd.ch
Site web	https://www.vd.ch/themes/secure/service-penitentiaire/etablisements-penitentiaires/prison-du-bois-mermet/etablissement-du-simplon
Capacité totale	40
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A1, à l'échangeur 17-Ecublens, utiliser les 2 voies de gauche pour suivre Lausanne-Sud/Lausanne-Ouchy/Lausanne-Centre et continuer sur E23. Poursuivre sur Avenue des Figuiers en direction de Lausanne-Ouchy/Lausanne-Maladière/Vevey. Prendre ensuite Avenue du Mont-d'Or, Avenue de la Dent-d'Oche, Avenue de Milan, Boulevard de Grancy, Avenue William-Fraisse et enfin Rue du Simplon.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Depuis la gare de Lausanne, marcher environ 4 minutes
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Gare de Lausanne
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, environ 150 mètres (1 minute)
Parking	Zone bleu et parcomètres
La Fondation REPR intervient-elle ?	Non

VISITES

Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Parloirs individuels disponibles ? Non

Ce parloir est-il vitré? Non

Visites prolongées? Non

Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ? Non

Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement Visites

Parloirs communs disponibles ? Oui

Ce parloir est-il vitré? Non

Horaires Lundi -

Horaires mardi -

Horaires mercredi De 14h00 à 15h00, uniquement pour les personnes en régime ordinaire

Horaires jeudi -

Horaires vendredi -

Horaires samedi -

Horaires dimanche -

Fréquence hebdomadaire maximum possible 1 fois

Durée de la visite 1 heure

Visites prolongées? Non

Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite 3

Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ? Oui

Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela Non, pas de variation en fonction de l'âge

varie en fonction de leur âge ?

Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui
Nombre de personnes détenues qui peuvent recevoir une visite en même temps	3
Mode de surveillance de la salle	Vidéosurveillance
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	-
Autorisation délivrée par	Direction de l'établissement ou autorité compétente
Démarche et mode de réservation	Prendre contact avec l'établissement par téléphone
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	1 semaine avant la date de visite prévue
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	021 316 18 19
Réservation par fax (numéro)	-
Réservation par mail (adresse mail)	-
Réservation par courrier (adresse)	-
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	-
Documents à présenter sur le lieu de détention	Autorisation de visite et pièce d'identité valable. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse, permis de conduire étrangers.
Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)	
Parloirs familiaux disponibles ?	Non
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Non
Parloirs intimes	
Parloirs intimes disponibles ?	Non
Questions autour des enfants	

L'enfant ou les enfants peuvent-ils apporter des effets personnels au parloir (dessins, carnet de notes, crayons, peluches...)?	Sur demande et autorisation de l'établissement
Y a-t-il des jeux dans la salle de visite? Si oui de quel type?	Non
Les enfants peuvent-ils avoir un contact physique avec leur parent détenu (par exemple s'asseoir sur les genoux?)	Oui

CONTACTS

Contacts téléphoniques et Internet

Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue?	Oui
Si oui, Fréquence hebdomadaire	Illimitée
Modalités d'utilisation et restrictions (prix, accès libre?)	Aucune, à part payer sa propre communication
La conversation est-elle écoutée ou enregistrée par l'autorité compétente?	Non, sauf pour le régime fermé
Durée	Illimitée
Horaires	Libres
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact (autorisation)	Aucune, sauf pour le régime fermé (autorisation de l'établissement)
La personne détenue peut-il appeler le 0800 233 233?	Oui
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des proches?	Non
Y a-t-il accès à Internet?	Oui
Si oui, Fréquence	Illimitée
Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions	Pour les régimes ordinaires, un ordinateur est disponible sur demande et autorisation de l'établissement. L'accès est libre mais il y a des filtres contre l'accès à certains sites Internet et est sous surveillance du personnel.

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Autorisation de l'établissement
Horaires	Libres de 06h00 à 21h30
Y a-t-il des possibilités de contact par Skype?	Oui
Si oui, Fréquence	1 fois par semaine
Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions	Pour les régimes ordinaires, il y a possibilité de visites Skype à la place d'une visite normale.
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Autorisation de l'établissement et enregistrement
Horaires	Selon les disponibilités
Contacts par courrier postal	
Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues?	Oui
Si oui, Fréquence maximum	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	La personne détenue doit payer ses timbres
Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches par poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Etablissement du Simplon, Rue du Simplon 43, 1006 Lausanne
Sur le lieu de détention?	Oui
Si oui, Fréquence	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par l'établissement
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Aucune

Horaires	Horaires de bureau
Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Etablissement du Simplon, Rue du Simplon 43, 1006 Lausanne
Si oui, Combien maximum par année?	Selon la marchandise, une fois par semaine ou tous les deux mois. Prendre contact avec l'établissement.
Y a-t-il des périodes spécifiques?	Non
Poids ou quantité maximum?	6 kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Selon la directive colis (cf. pdf en bas de page)
Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?	Non
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Du lundi au vendredi de 08h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00
Combien maximum par année?	Selon la marchandise, une fois par semaine ou tous les deux mois. Prendre contact avec l'établissement.
Poids ou quantité maximum?	6 kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	C.f. pdf en bas de page
Peut-on apporter des paquets lors des visites?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Avant la visite
Combien maximum par année?	Selon la marchandise, une fois par semaine ou tous les deux mois.
Poids ou quantité maximum?	6 kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	C.f. pdf en bas de page
dépôt d'argent	
Les visites peuvent-elles déposer	Oui

de l'argent pour la personne détenue?

Si oui, selon quelles modalités?	Espèces en billets (CHF ou Euros) à déposer avant la visite pour le compte de la personne détenue
Moyens	CHF, Euros
A la prison directement?	Oui
Si oui, selon quels horaires?	Avant la visite
Pendant les visites?	Oui
Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire)	-
Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)	-
Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?	-

QUOTIDIEN DU DÉTENU

Cantine/épicerie

Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?	Oui
Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien?	Non
Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)?	Deux automates sont en libre accès

Cellule

Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?	1 ou 2
Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?	Frigo en cellule, machine à laver et séchoir dans l'établissement, les repas sont pris uniquement au réfectoire
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	Non

Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?	TV
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	1 CHF par jour
Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?	Douche commune tous les jours
Occupations	
Possibilité d'emprunter des livres	Non
Possibilité d'emprunter des DVD	Non
Accès à la presse	Oui
Horaires et durée de la promenade	1 heure par jour, les heures de la promenade peuvent varier
Autre ?	Salle de sport, présence régulière d'un Aumônier

TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?	Oui
Si oui, de quel type?	Maintenance, cuisine et sacs en papier
Nombre de places disponibles (par atelier)	2 et les places sont disponibles seulement pour les personnes en régime ordinaire
Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour?	25.- net
Certificats de travail délivrés?	Non
Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?	La personne détenue doit avoir la capacité de travailler
Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ?	Oui
Apprentissage de langue?	Non

SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation? Oui

Téléphone 021 316 18 19

Y a-t-il un service médical? Non

Y a-t-il un service religieux? Oui

Religions représentées Aumônerie chrétienne

Téléphone 021 316 18 19

Horaires Selon la disponibilité des intervenants et de l'établissement

Y a-t-il un service social? Oui

Téléphone 021 316 18 19

Horaires 3 jours par semaine

Y a-t-il un autre service? Non

URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention? 021 316 18 19